

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 15

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseume, Président.

Étaient présents : Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergeant Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Le Cleach Cyrille, Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur.

Considérant que Monsieur Éric JOUSSEAUME, ordonnateur et président de OUESCO, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2025,
Monsieur Michel Burel, vice-président de OUESCO, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	560 853,14 €
Titres émis	545 178,32 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2024	90 957,97 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	75 283,15 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATION DE L'EXERCICE	
Mandats émis	6 433,35 €
Titres émis	36 705,81 €
Déficit d'investissement reporté de 2024	22 286,49 €
RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent	7 985,97 €

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique 2025,

Après avoir délibéré, **le comité syndical**,

- **Approuve le compte financier unique 2025,**
- **Déclare toutes les opérations de l'exercice 2025, définitivement closes,**
- **Adopte le compte financier unique 2025.**

Monsieur Éric JOUSSEAUME, Président, est sorti et n'a pas pris part au vote.

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

